

# ANIMATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE LA CITE BERLIET A SAINT-PRIEST

Thème : Copropriétés en difficultés

Fiche de référence

Département du Rhône

Ref061\_Arim69\_01

Suite à la vente des logements Renault Trucks, la majorité des habitants de la Cité Berliet située à Saint-Priest est devenue propriétaire de son logement. Ce passage d'une cité locative à un quartier en copropriété est une étape importante et les élus de la Ville et du Grand Lyon ont souhaité l'accompagner. Ils ont confié la mission d'étude et de suivi animation du Programme d'intérêt général sur ce quartier depuis juillet 2005 à l'ARIM du Rhône



## Commande

Grand Lyon - Ville de Saint Priest - 2005 - 2008

## Opérateur

ARIM du Rhône - CLCV

## Objectifs

Le PIG vise à :

- Renforcer les structures de gestion des copropriétés, par la mise en place de bonnes pratiques en matière de fonctionnement des copropriétés
- Réhabiliter les parties communes des copropriétés, récentes du point de vue juridique mais anciennes du point de vue du bâti, en veillant à amener une réflexion à l'échelle de la copropriété autour d'un projet global,
- Remettre aux normes les logements inconfortables et faire disparaître les poches de logements dégradés (quelques logements sans salle de bain, peinture avec du plomb)
- Négocier auprès des différents acteurs concernés tant privés que publics, gestion dans le temps du projet et ajustements éventuels.

## Démarche et savoir faire PACT

L' ARIM DU RHONE intervient spécifiquement sur les volets :

- Réhabilitation des parties communes et privatives,
- Appui au fonctionnement des copropriétés,

La mise en œuvre du programme d'intérêt général s'appuie sur :

- Le pilotage opérationnel, partenarial, financier et technique du programme d'actions,
- La coordination de l'ensemble des actions,
- La mobilisation et concertation des copropriétaires,
- La négociation auprès des différents acteurs concernés tant privés que publics, gestion dans le temps du projet et ajustements éventuels.

L'équipe mobilisée pour l'opération comprend :

- Un chef de projet
- Une conseillère habitat
- Un spécialiste copropriété de la CLCV
- Un architecte (ARCA)
- Un directeur d'étude

## Résultats obtenus

La phase Etat des lieux a permis de dresser un diagnostic selon trois entrées : état du bâti en parties communes et privatives, fonctionnement des copropriétés et situation socio-économique des copropriétaires.

Ces éléments ont abouti à la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention sur le quartier.

La phase de pré animation a permis de rencontrer une cinquantaine de propriétaires demandeur de conseils pour élaborer un programme de travaux en parties communes sur leur maison.



### Contact

Delphine AGIER – PACT ARIM du Rhône  
[dagier@pact-arim.org](mailto:dagier@pact-arim.org) / 04 37 28 70 35